

CRÉDIT MUTUEL DE BASSINS

Ouf ! de soulagement

■ C'est en très grand nombre que les actionnaires du Crédit Mutuel de Bassins avaient répondu à la convocation du comité pour l'importante assemblée de mardi soir, puisque 160 personnes sur 175 étaient présentes ou représentées.

Le président Beck ouvrait la séance en refaisant l'historique des événements qui ont secoué la Caisse et amené à la situation actuelle. Puis il présenta la Convention de reprise du Crédit par la Caisse d'Épargne et de Crédit (CEC) de Lausanne. Comme on s'y attendait, cette convention fut acceptée à l'unanimité et la dissolution du Crédit Mutuel de Bassins et Genolier ne fut plus qu'une formalité.

Tout se passait en présence du président directeur général de la CEC et du directeur de la succursale lausannoise, ainsi que du président et du secrétaire de la Fédération vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel.

Cette solution semble satisfaire tout le monde, en particulier, bien sûr, les actionnaires qui n'auront rien à déboursier — comme on l'avait craint un temps — mais verront vraisemblablement leurs parts remboursées. Une succursale sera maintenue à Bassins à la grande satisfaction des membres présents.

Si le président Charles Beck a fait part de sa reconnaissance à la CEC, le syndic de Bassins, Maurice Gruaz, a tenu à remercier tout particulièrement M. Beck et son comité pour leur dévouement et la manière dont ils ont mené cette affaire. Ceci au nom des Municipalités touchées mais aussi, il en est certain, au nom de tous les actionnaires. Une triste affaire qui, finalement se termine à moindre mal... (oh)